

# Le pacte Macron-Ndiaye

## UNE MENACE DIRECTE CONTRE LES AED, LES AESH, LES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

Le Pacte Ndiaye ne menace pas seulement les enseignants. S'il venait à se mettre en place, il aurait des conséquences immédiates sur la Vie scolaire et les AESH. En effet, les DASEN ont communiqué aux chefs d'établissement leur nombre d'unités de « pacte » à tenter de faire accepter par les professeurs et CPE. La consigne qui leur a été donnée est simple : faire croire que si le pacte n'est pas signé pour les unités de pacte correspondant au remplacement de courte durée, les enseignants ne pourront plus conduire les projets divers jusqu'alors rémunérés en HSE ou en IMP. Autrement dit, ils sont chargés d'affirmer qu'il ne serait possible de cumuler plusieurs unités de pacte ou d'assurer d'autres « missions » que si les besoins en RCD ont d'abord été absorbés par les collègues.

La priorité absolue donnée par le ministère est d'assurer le remplacement au pied levé des enseignants absents, autrement dit de masquer dès la rentrée les effets dévastateurs des suppressions de postes de professeurs titulaires et remplaçants.

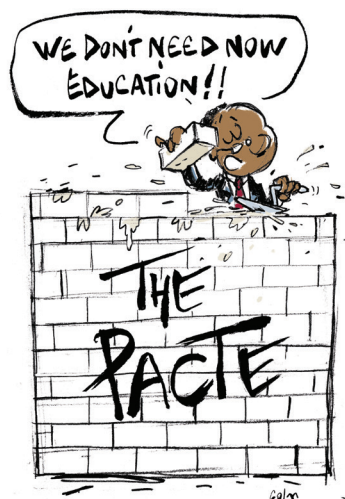
Si c'est le cas, l'engagement pris par le président Macron (le remplacement systématique de tous les professeurs) sera honoré. Les chefs d'établissement sont donc sommés de trouver des volontaires avant la fin du mois de juin car cela impacte directement les emplois du temps. Devenus « chasseurs de têtes » pour le pacte, voilà ces fonctionnaires d'Etat transformés en exécutants directs de la promesse politique du Chef de l'Etat. C'est sans précédent.

### LE PACTE, UN « PLAN SOCIAL » D'AED

En même temps que les unités de pacte, les DASEN leur ont communiqué leur dotation en moyens de vie scolaire. Cette nouveauté est liée directement aux conséquences du pacte. Prenons un collège dans lequel le principal a réussi à faire absorber les unités de pacte correspondant à ses besoins en RCD. Lorsqu'un enseignant est absent, sa classe est prise en charge par un enseignant « pacté ». Il n'est alors plus nécessaire de faire assurer la surveillance de plusieurs salles de permanence. Nul doute que le nombre d'assistants d'éducation est voué à baisser dans ce collège à la rentrée prochaine. Nul doute que le nombre d'AED est voué à baisser dans l'académie si le pacte venait à s'étendre. Nul doute que de nombreux contrats ne seront plus renouvelés.

### LES AESH

Même situation pour les AESH. Derrière la mission « Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers », il y a la coordination des PIAL. La mission de professeur ressource sur le handicap au sein de l'EPL, formé au handicap et à « l'accessibilité pédagogique » empiète directement sur celle des AESH. Le projet de fusion des missions des AED et des AESH prend alors tout son sens. Si les AED ont moins de surveillance à assurer, on risque de leur confier des missions d'accompagnement du handicap. Dans ce cas, pourquoi recruter de nouveaux AESH ?



Cela rejoint les conclusions de l'acte 2 de l'école inclusive : réduire l'aide humaine apportée par les AESH.

On le voit, l'injonction présidentielle et le Pacte Ndiaye entraîneraient des effets immédiats : la polyvalence de tous les personnels et des suppressions massives de postes d'AED et d'AESH.

### LES CONTRACTUELS ENSEIGNANTS EN DANGER IMMÉDIAT

Actuellement, lors qu'un enseignant est absent, le chef d'établissement demande au rectorat de nommer un remplaçant. Avec le pacte, si les signataires de pacte assurent les remplacements en interne pour une durée plus ou moins longue, il est certain que le chef d'établissement ne demandera pas au rectorat d'affecter un remplaçant. Même s'il le réclame, le bureau du remplacement lui demandera d'abord de solliciter les signataires de pacte. Le chef d'établissement deviendrait donc principal responsable du remplacement dans son établissement. Dans ces conditions, les contractuels seraient dirigés vers Pôle Emploi.

La meilleure solution pour préserver les emplois d'AED, d'AESH et de contractuels, pour conserver sa liberté d'assurer ou non des RCD est de refuser collectivement le pacte et d'exiger son retrait. Les personnels ne s'y trompent pas. Malgré la propagande et les mensonges pour leur faire signer le pacte, des milliers de personnels réunis en heure d'information syndicale, avec FO et les autres organisations syndicales, font savoir massivement et collectivement qu'ils refusent et refuseront ce pacte et qu'ils en exigent le retrait.

**Tous unis contre le pacte Macron-Ndiaye !  
Refusons massivement le pacte Macron-Ndiaye.  
Exigeons collectivement son retrait immédiat.  
Recrutement de tous les postes nécessaires : AED, AESH, CPE, professeurs !**